

## Relevé de décisions

### Plénière du Conseil de quartier Nation- Alexandre Dumas

Mardi 21 mars 2023 – École Titon

---

#### Rappel de l'ordre du jour :

1. Point d'information de l'Atelier Culture
  2. Présentation et vote d'un projet d'investissement présenté par l'Atelier Végétalisation
  3. Point d'information de l'Atelier Solidarité et vote d'un vœu
  4. Point d'information de l'Atelier Cadre de Vie
- 

Introduction par Michèle PRISER et Jean-Baptiste INGOLD, membres du groupe d'animation du Conseil de Quartier et animateurs de la réunion plénière. Présentation de l'ordre du jour.

#### 1. Point d'information de l'Atelier Culture :

L'atelier a notamment organisé deux projections ciné-débat. *Cinq hommes et un garage*, un documentaire de Basile Carré Agostini, projeté au Consulat en octobre dernier.

Le film *Drôle de Genre* de Jean Michel carré le 9 mars 2023 a été projeté aux Ateliers Varan, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Ces projections sont gratuites, ouvertes aux habitants. Il pourrait il y en avoir d'autres dans l'année mais le budget est restreint car il faut payer la salle et les droits des films.

L'atelier compte relancer le *Bar'zart* un festival qui laisse la place à des artistes, peintres, photographes ou musiciens dans les bars du onzième. Il dure une semaine et a été créé à l'initiative du

Conseil de Quartier. Il a été interrompu depuis la pandémie du Covid-19.

Un nouveau concours de photos est organisé cette année par l'ensemble des conseils de quartier. Le thème est « L'eau dans le 11<sup>e</sup> ». Ce concours est ouvert à tous les habitants sans limite d'âge. Ils peuvent s'adresser à la cellule des conseils de quartier pour recevoir le bulletin de participation et le règlement : [democratielocale11@paris.fr](mailto:democratielocale11@paris.fr)

Si des personnes dans la salle sont intéressées pour rejoindre cet Ateliers elles sont les bienvenues.

#### 2. Présentation et vote d'un projet d'investissement présenté par l'Atelier Végétalisation

Ce projet consiste à contacter les porteurs de permis de végétaliser dans le quartier et leurs proposer de se joindre à l'atelier pour relancer une végétalisation citoyenne.

L'atelier végétalisation a observé les végétalisations dans l'espace public. Il est compté un ratio entre deux arbres pour une surface d'une dizaine de m<sup>2</sup> entre deux arbres végétalisés (Bd de Charronnes ou devant l'université dans le 12<sup>e</sup>) :

- une dizaine d'arbustes de plus d'un mètre
- une vingtaine de plantes d'une dizaine de centimètres

- une quarantaine de couvre-sol

L'atelier propose de voter un budget d'investissement de 6 000 € permettant de réaliser entre 6 et 8 permis de végétaliser, c'est-à-dire environ 800 euros par 9 m<sup>2</sup> soit moins de 100 € par m<sup>2</sup> à comparer avec les 1000 € du prix de revient du BD Voltaire. Comme des moyens ont déjà été consacrés à l'avenue de Bouvines ce budget sera utilisé de façon préférentielle en dehors de ce secteur. L'ensemble des permis de végétaliser seront contactés pour se mettre en rapport avec l'atelier végétalisation. Une préférence sera accordée à des collectifs comportant au moins cinq personnes pour assurer la pérennité et faciliter l'entretien et l'arrosage.

➤ **Interventions d'habitants :**

- Les bacs de végétalisation servent de toilettes pour les chiens. On a vu que c'était parfois une mauvaise idée lorsque ce n'est pas entretenu.
- Allez-vous utiliser le compost de la ville ?
- Comment allez-vous choisir les plantes ? Il faut que ce soit pérenne. Il y a maintenant une politique de la ville qui consiste à mettre des protections basses, est-ce que vous allez prendre ces protections ?
- C'est beaucoup d'argent, le projet est flou. Pourquoi ne pas contacter d'abord les porteurs de permis et proposer ensuite un projet concret ? D'autant plus que la Ville est en déficit.

➤ **Intervention de Jérôme MEYER, adjoint au maire chargé des affaires scolaires et élu référent du conseil de quartier Nation Alexandre Dumas :** Le permis de végétaliser est un dispositif participatif, qui permet à chacun de jardiner dans l'espace public, de préférence en pleine terre. Lancé par la Ville en 2015, il permet aux habitants d'embellir les rues, mais aussi de favoriser les rencontres et le lien social grâce au jardinage partagé sur un espace commun. Pour ce faire, une demande de permis de végétaliser doit être adressée et déposée en ligne sur la plateforme dédiée. Le permis est ensuite étudié et délivré pour une durée minimale de 3 ans et renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans. Lorsqu'un permis de végétaliser concerne un projet de pleine terre comme la végétalisation de pieds d'arbres ou de fosses, la Ville de Paris prend en charge le coût économique et la réalisation des aménagements préalables à la plantation, comme l'apport de terre végétale, la pose d'une lisse de protection. Si le permis de végétaliser porte sur une jardinière hors-sol, le titulaire prend en charge les coûts et la fourniture des bacs. En revanche, la Ville peut mettre si besoin à disposition des graines et de la terre végétale. Dans cette proposition on peut se satisfaire que le projet soit collectif.

➤ **Intervention de Jean-Pierre CORSIA, adjoint au Maire chargé de la démocratie participative et élu référent du conseil de quartier République Saint-Ambroise :** Depuis la création des permis de végétaliser, tout le monde a pu constater qu'il y a eu de belles réussites et des moins belles. La Ville a décidé de reprendre les pieds d'arbre abandonnés. La nouvelle esthétique parisienne vise à rendre homogène les lisses des pieds d'arbre.

➤ **Intervention de Jean Baptiste INGOLD, porteur du projet d'investissement :** Il s'agit bien de construire un projet collectif. Nous pouvons utiliser le compost de la Ville et celui des habitants. Nous sommes effectivement contraints de respecter la nouvelle esthétique parisienne et prendre les lisses proposées par la DEVE. Pour éviter les déjections canines, le mieux est de mettre des pics de roses dans la terre qui dissuadent les chiens d'aller dans les massifs. Si on ne parvient pas à faire un collectif avec les porteurs de permis, nous n'engagerons pas ce projet.

**Vote :**

Contre : 8

Pour : 5

Abstention : 9

**L'investissement n'est pas adopté.**

Les animateurs expriment leurs regrets de perdre une occasion d'utiliser le budget d'investissement du Conseil de Quartier.

- **Intervention de Jérôme MEYER :** Pour revenir à ce qui a été dit précédemment, une ville ne peut pas être en déficit en fonctionnement, c'est dans la loi. La Ville a en revanche le droit d'emprunter de l'argent et de s'endetter pour des investissements, mais cela ne rentre pas dans le budget de fonctionnement.  
Sur le vote du vœu je voudrais souligner que les Conseils de Quartier ont effectivement un budget d'investissement qu'il est difficile à utiliser. Je vous invite à travailler lors de vos réunions d'atelier sur des projets et à réfléchir à comment utiliser ce budget.

Un débat s'engage sur la situation budgétaire de la Ville.

**3. Point d'information de l'Atelier Solidarité, présentation et vote d'un vœu :**

L'atelier travaille à résoudre le problème de la fracture numérique en lien avec l'inter-conseil de quartier SOLEX. Lors de la dernière plénière de décembre, l'atelier a porté un vœu pour la création d'une maison de sport santé dans le 11<sup>e</sup>. Ce vœu a été repris et voté par trois autres conseils de quartier.

L'atelier solidarité va créer un sous-atelier consacré au handicap en espérant se raccorder au conseil local du handicap. Si des personnes sont intéressées pour nous rejoindre, elles peuvent prendre contact auprès des membres et de la cellule des Conseils de Quartier.

- **Présentation d'un vœu pour l'extension des horaires d'ouverture des squares l'été :**
  - Considérant que les habitants de notre quartier ne partent pas tous de Paris l'été
  - Considérant que les périodes de canicule sont difficilement soutenables et un danger pour la santé des plus fragiles
  - Considérant que la plupart des habitats parisiens n'ont pas été conçus pour des températures élevées
  - Considérant que les jardins ouverts tardivement nécessitent pour la plupart des transports incompatibles avec le public concerné

Nous demandons que tous les jardins et squares de proximité soient ouverts tardivement le soir à la période estivale.

- **Interventions d'habitants :**
  - C'est une bonne idée mais ce sont des gens vulnérables qui ont le plus besoin de profiter de la fraîcheur des squares. Il faut penser à leur sécurité.
  - Est-ce qu'il va y avoir des gardiens ? Il va falloir les payer.
  - Avez-vous des horaires précises à proposer ?
- **Réponse de Michèle PRISER, porteuse du vœu :** nous souhaitons étendre l'ouverture jusqu'à 23h. Le but de ce vœu est en effet de recruter des gardiens ou de faire en sorte qu'ils soient payés pour assurer ce service. Il s'agit de santé publique, la Ville pourrait assurer ce coût.

- **Intervention de Jérôme MEYER :** Sur le principe ce projet est louable. Mais il y a quelques difficultés pour le mettre en œuvre. Avant toute chose, il est important de rappeler que les horaires d'ouverture et de fermeture des parcs et jardins parisiens sont réglementés et encadrés au niveau parisien par la Mairie centrale. En règle générale, les parcs et jardins parisiens ferment en début de soirée. Différents horaires existent selon les saisons, afin de s'adapter à la tombée de la nuit et au besoin de fraîcheur rencontré en période estivale.

Les horaires existants sont les suivants :

- 8h-18h en semaine et 9h-18h le week-end en hiver.
- 8h-19h30 en semaine et 9h-19h30 le week-end au printemps et à l'automne.
- 8h-20h30 en semaine et 9h-20h30 le week-end en été.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'est engagée à mettre en place des ouvertures nocturnes des espaces verts l'été, 24 heures sur 24, afin de lutter contre les épisodes caniculaires et de s'adapter aux usages des Parisiennes et Parisiens. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, les jardins Louise Talbot (bien qu'ils soient fermés au public entre 23h et 5h du matin la semaine et entre 2h et 5h du matin le weekend), et Truillot (fermé au public entre 1h et 5h du matin la semaine et entre 2h et 5h du matin le weekend) font partie du dispositif intégrant les parcs et jardins ouverts 24h/24h. Un affichage est en place pour indiquer les horaires. D'autres squares sont ouverts 24h/24h, sans surveillance : le square de la Place Padeloup, le square des moines de Tibhirine et le square Richard Lenoir. Un changement d'horaires de fermeture des squares et jardins du quartier Nation Alexandre Dumas, entraînerait des modifications conséquentes des horaires de travail des agents de la Police Municipale.

#### **Vote du Vœu :**

Contre : 0

Pour : 21

Abstention : 2

**Le vœu est adopté**

#### **4. Point d'information Atelier Cadre de Vie :**

Il y a un an l'atelier a fait un cahier de doléances sur la propreté. Ils ont travaillé avec la DPE sur le plan de propreté, la localisation des poubelles, la fréquence de balayage et le repérage de points noirs. La concertation avec la mairie et la DPE était satisfaisante. Une dernière marche exploratoire a eu lieu en octobre mais l'atelier n'a pas encore eu de retours à ce jour et aimerait recevoir ce plan de propreté et espérons qu'il soit réalisé.

L'atelier a également déposé un projet au budget participatif pour rénover et entretenir les toilettes des square Titon, Emile Gallé et le jardin Damia. L'atelier note que le Budget Participatif ne finance que des projets d'investissement mais il attire l'attention sur l'entretien des toilettes qui doit être régulier.

L'atelier a également travaillé sur une campagne de sensibilisation contre les déchets ciblés sur différentes générations, nous proposons des affiches et des flyers.

- **Intervention de Jérôme MEYER :** Je vous félicite pour ce travail, la mairie fait souvent des campagnes mais là ça vient des habitants et c'est vraiment réussi. Je vais en parler au Maire pour étendre ce projet au-delà du quartier.

Sur le sujet du Skate-park sur le terre-plein d'Avron, l'atelier remercie Monsieur le Maire pour sa réponse, pour les tentatives de médiation et l'enlèvement des dispositifs illégaux et bruyants. L'atelier demande que les mesures acoustiques puissent être faites au moment des pics de bruit même très tard ou le week-end à la demande des riverains. On les invite à faire la demande dès que les conditions seront revenues « habituelles ». L'atelier attire également l'attention du Maire sur le non-respect par cet équipement des normes de distance de sécurité par rapport à la route (6m minimum), ce qui met la Mairie en risque juridique.

**Question diverses des habitants :**

- J'ai déposé plusieurs projets au Budget Participatif pour créer des parking vélo et réaménager la rue Paul Bert qui est une rue commerçante. J'ai eu un message de refus pour plusieurs de mes projets et je trouve ça dommage que la mairie et les commerçant ne travaillent pas ensemble pour créer des espace vélo.
- **Intervention de Joëlle MOREL, adjointe au Maire en charge du commerce et élue référente du conseil de quartier Belleville Saint-Maur :** j'ai bien entendu votre demande sur cette rue qui est effectivement très dense avec beaucoup de commerces. Nous allons travailler sur le sujet.